

de gouvernement pour devenir république n'avait rien d'automatique et qu'aucune décision définitive n'était prise avant que les procédés législatifs soient terminés.

Cette opinion n'a pas rallié l'assentiment général. Je tiens à signaler que le bill visant à instituer une république a subi la première lecture, le 23 janvier, à la Chambre des représentants de l'Union Sud-Africaine, qu'il a subi la deuxième lecture le 9 février et qu'il a ensuite été déferé à un comité spécial des deux Chambres, qui doit soumettre son rapport au Parlement le 24 mars. Par conséquent, le Parlement de l'Union Sud-Africaine est encore saisi de cette question.

On cherchait en réalité à obtenir une approbation préalable avant que la décision législative définitive soit prise, approbation qui a été refusée en mai dernier. D'après le communiqué de mai 1960, qui traduisait les vues générales des premiers ministres, il fallait que tous les autres gouvernements posent un geste concret d'approbation avant que la demande de l'Afrique du Sud en vue de demeurer au sein du Commonwealth puisse être accordée. Le ministre des Affaires extérieures de l'Union a convenu que tous les gouvernements devraient donner leur consentement; c'est du moins ce qu'il a déclaré en mai dernier. Même à la lumière du communiqué de mai dernier, on a soutenu que la demande en vue de demeurer membre du Commonwealth ne constituait encore qu'une formalité. Je crois que la majorité des premiers ministres, sinon tous, estimaient que cette demande représentait plus qu'une simple formalité. Nous nous sommes réunis. Le chef de l'opposition doit savoir d'expérience que je ne puis exposer les entretiens en détails, mais que je suis forcé de m'en tenir aux grandes lignes.

Le premier ministre, M. Verwoerd, a constamment maintenu que le problème d'ordre constitutionnel devait être étudié séparément et que les précédents ne mettaient nullement en doute le droit de l'Union Sud-Africaine de demeurer membre du Commonwealth. Le débat a duré longtemps. Tous ont reconnu que la modification du statut constitutionnel de l'Afrique du Sud ne constituait pas, en elle-même, un obstacle pouvant empêcher ce pays de rester au sein de l'organisation, mais on s'est dit bien convaincu de ne pouvoir divorcer la question de l'adhésion de l'Afrique du Sud des répercussions internationales de la politique raciale du Gouvernement de l'Union. L'*apartheid* est devenu le symbole de la discrimination aux yeux du monde et, de l'avis des premiers ministres qui assistaient à la conférence, M. Verwoerd excepté, ce serait approuver la politique d'*apartheid* que d'accepter sans réserve la demande de l'Afrique du Sud.

Voilà le cœur du problème qui a retenu notre attention pendant trois jours. Cette discussion est sans parallèle, je le répète, dans les annales du Commonwealth, cette grande organisation, où des hommes et, cette fois, une femme, le premier ministre de Ceylan, à fortes convictions, peuvent s'entretenir les uns les autres sans jamais se parler avec amertume, véhémence, ni de la manière dont il a été question dans certains articles rédigés par des gens qui ont dû prendre leurs renseignements à d'autres sources qu'à celles de la réunion. . . .

Nous avons fait tout ce qui était humainement possible pour éviter une rupture sans sacrifier les principes fondamentaux. L'Afrique du Sud alléguait que l'ad-